

**COMMUNE**

de



**Compte rendu  
du  
CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 04 MARS 2021  
A 18H00**

**Salle Chamossière**

**du palais des sports de Morzine**

**afin de se conformer aux règles sanitaires  
en vigueur liées à l'épidémie de la Covid-19**

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04.03.2021**

*Sous la présidence de M. Fabien Trombert – maire*

**Date de convocation du conseil municipal : 26 février 2021**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**Nombre de conseillers municipaux présents en début de séance : 17**

**Présents :**

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Frangialli Francesco, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Buet Maurice, Heu Benoît., Bouvier Virginie, Bouvier Véronique, Castex Margaux, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Marchand Thierry, Page Olivier (à partir du point 3.2)

**Absents :**

Mmes M.M. Voirin Pierre, Baud Marie, Coquillard Michel, Baud-Pachon Valérie, Pillot Serge, Page Olivier (jusqu'au point 3.1 inclus)

**Pouvoirs : 05**

Monsieur Pierre Voirin	à	M. le Maire
Madame Marie Baud	à	Madame Aube Marullaz
Monsieur Michel Coquillard	à	Monsieur Thierry Marchand
Madame Valérie Baud-Pachon	à	Madame Elisabeth Anthonioz
Monsieur Serge Pillot	à	Madame Aube Marullaz

*- Madame Margaux Castex est élue secrétaire -*

**PREAMBULE**

**-> Approbation du compte rendu de la séance du 11.02.2021.**

M. le maire rappelle qu'une fois la séance levée, les éventuels échanges de l'assemblée sur des sujets divers ne sont pas retranscrits au compte rendu puisque hors conseil municipal.

Le compte rendu du conseil municipal du 11.02.2021 n'appelle pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

**1 ADMINISTRATION GENERALE**

**1.1 Désignation d'une représentante du conseil municipal au sein de l'office du tourisme d'Avoriaz en remplacement d'une élue démissionnaire**

Vu la démission de Mme Séverine Herbron de sa fonction de 5<sup>ème</sup> adjointe et de conseillère municipale en date du 23.12.2020,

Considérant qu'il y a lieu de remplacer cette élue au sein de l'office du tourisme d'Avoriaz,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ce membre,

DESIGNE Mme Virginie Bouvier comme nouvelle déléguée titulaire du conseil municipal au sein de l'office du tourisme d'Avoriaz,

ARRETE la liste des représentants du conseil municipal de Morzine à l'office du tourisme d'Avoriaz en qualité de délégués titulaires comme suit :

- Trombert Fabien - maire - membre de droit & président d'honneur
- Coquillard Michel
- Heu Benoît
- Marullaz Aube
- Bouvier Virginie

### **1.2 Désignation d'un représentant du conseil municipal sein de l'office du tourisme de Morzine en remplacement d'une élue démissionnaire**

Vu la démission de Mme Séverine Herbron de sa fonction de 5<sup>ème</sup> adjointe et de conseillère municipale en date du 23.12.2020,

Considérant qu'il y a lieu de remplacer cette élue au sein de l'office du tourisme de Morzine,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ce membre,

DESIGNE M. Benoît Heu comme nouveau délégué titulaire du conseil municipal au sein de l'office du tourisme de Morzine,

ARRETE la liste des représentants du conseil municipal de Morzine à l'office du tourisme de Morzine en qualité de délégués titulaires comme suit :

- Trombert Fabien - maire - membre de droit
- Béard Patrick
- Marullaz Aube
- Tournier Michelle
- Heu Benoît

### **1.3 Désignation d'un représentant suppléant du conseil municipal au sein de la commission de concession de service public en remplacement d'une élue démissionnaire**

Vu la démission de Mme Séverine Herbron de sa fonction de 5<sup>ème</sup> adjointe et de conseillère municipale.

Considérant qu'il y a lieu de remplacer cette élue au sein de la commission de concession de service public en qualité de suppléante,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ce membre,

DESIGNE M. Michel Coquillard comme nouveau délégué suppléant du conseil municipal au sein de la commission de concession de service public,

ARRETE la composition de la commission de concession de service public de la commune de Morzine comme suit :

Fabien Trombert - maire - membre de droit

Titulaires :

- Heu Benoît
- Marullaz Aube
- Page Olivier

Suppléants :

- Buet Manuelle
- Muffat Quentin
- Coquillard Michel

Il est rappelé que le comptable de la collectivité ainsi que le représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également avec voix consultative.

ACCEPTTE la nouvelle composition de la commission de concession de service public.

## 2 ADMINISTRATION GENERALE

### 2.1 Indemnisation d'heures supplémentaires pour circonstances exceptionnelles

Des chutes de neige exceptionnelles ont touché la commune ces mois de décembre 2020 et janvier 2021. Ainsi, les agents de déneigement des services techniques de Morzine ont été fortement mobilisés et ont accumulé un nombre d'heures supplémentaires important, notamment le responsable des services techniques de Morzine.

Comme le précise l'article 6 du décret du 14 janvier 2002, le nombre des heures supplémentaires accomplies ne peuvent dépasser un contingent mensuel de 25 heures.

Néanmoins, à titre exceptionnel, lorsque les circonstances le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé et des dérogations peuvent être accordées, pour certaines fonctions, après consultation du comité technique.

A ce titre, afin de résorber le nombre important d'heures engendrées par le responsable des services techniques, il est demandé l'autorisation d'indemniser l'agent, à hauteur de 50 heures supplémentaires, par mois.

Le comité technique du 23 février 2021 a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE l'indemnisation, à hauteur de 50 heures supplémentaires, du responsable des services techniques de Morzine pour le mois de décembre 2020 et de janvier 2021.

### 3 FINANCES LOCALES

#### 3.1 Annulation du titre 2814/2020 – Budget principal – relatif à la redevance d’occupation du domaine public par une crêperie sur le secteur de « Chavanette » pour l’hiver 2020-2021

En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, le domaine skiable de la station d’Avoriaz restera fermé toute la saison d’hiver 2020-2021.

La crêperie d’altitude de M. Alex Gaydon, située sur les pistes du secteur de Chavanette, ne pourra donc pas ouvrir cet hiver.

Francesco Frangialli, adjoint en charge de la commission finances-budget, fait part du courrier de M. Gaydon qui demande l’annulation du titre 2814/2020 d’un montant de 4 000 € correspondant à la redevance d’occupation du domaine public de son établissement pour l’hiver 2020-2021.

La commission des finances-budget ayant donné un avis favorable,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré, à l’unanimité,

ACCEPTE l’annulation du titre 2814/2020 émis sur le budget principal pour un montant de 4 000 €,

AUTORISE M. le Maire à comptabiliser cette annulation au compte 6718 du budget principal 2021.

*- Arrivée d’Olivier Page -*

#### 3.2 Annulation partielle du titre 913/2020 – Budget principal – relatif à la refacturation de fuel grand froid à la Communauté de communes du Haut Chablais

Durant l’année 2019-2020, la Communauté de communes du Haut Chablais (CCHC) s’est approvisionnée en fuel grand froid dans les ateliers municipaux d’Avoriaz pour alimenter ses véhicules Timber Pro et Mecalac.

Le 18 juin 2020, la commune a refacturé cette consommation qui a fait l’objet du titre 913/2020 pour un montant de 16 388.52 €.

Francesco Frangialli, adjoint en charge de la commission finances-budget, informe le conseil municipal qu’après vérification avec les bons de distribution, la CCHC conteste la quantité facturée.

La consommation de carburant de la dameuse qui remet en état la voirie après le passage de l’engin de collecte de la CCHC a été rajoutée à tort dans la facture pour 1 800 litres.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré, à l’unanimité,

ACCEPTE l’annulation partielle du titre 913/2020 émis sur le budget principal pour un montant de 1 638 €, soit 1 800 litres à 0.91 €,

AUTORISE M. le maire à comptabiliser cette annulation au compte 673 du budget principal 2021.

#### 3.3 Aménagement du carrefour des Putheys sur la RD 338 – avenant N°1 à la convention d’autorisation de voirie et d’entretien intervenue avec le Département

Il est rappelé qu’en sa séance du 20 février 2020, dans le cadre de l’aménagement du carrefour des Putheys sur la RD 338, le conseil municipal a approuvé la passation d’une convention d’autorisation de voirie et d’entretien avec le Département de la Haute-Savoie pour la création d’un trottoir depuis l’abris bus existant jusqu’à la sortie dudit carrefour (du PR 1bis.070 à 1bis.150).

Franck Herbron présente un projet d'un avenant à cette convention permettant d'intégrer dans cette opération le bordurage réalisé sur la portion située entre le rond-point des Meuniers et le carrefour du chemin de Ressachaux (entre les PR 1bis.380 et 1bis.650).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ACCEPTTE l'avenant N°1 à la convention tel que présenté,

AUTORISE M. le maire à le signer,

lui DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES.

**4 DECISION PRISE PAR LE MAIRE**  
**EN VERTU DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**4.1 Décision du maire**

✓ N°DEC202102 : Tarifs SDIS - Bas de pistes - hiver 2021

~ L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 18H30 ~

*Fait à Morzine, le 08 mars 2021.*

*Le maire de Morzine-Avoriaz,  
Fabien Trombet*

